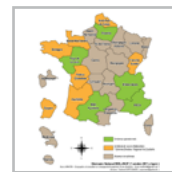
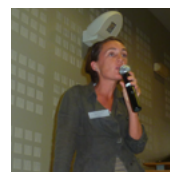
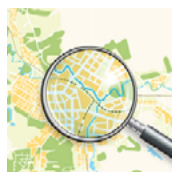




Universités & Territoires



Sommaire n° 82 - 07/10/2011

2 Introduction et séance d'ouverture : Source de dynamisme. **3/4** Exposés introductifs de Roger Fougères et Vincent de Briant. **5/6/7** Première Table-ronde : Définition, historique, cadrage, portée et limites, champs d'application, acteurs et partenaires. **8/9/10** Deuxième Table-ronde : le schéma d'enseignement supérieur, un cadre stratégique. **11/12** Synthèse du séminaire par François Rio (AVUF) et revue de presse.

Schémas

par Jean-Paul Domergue et Jean François Pin ⁽¹⁾

Les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche se multiplient, mais de quoi s'agit-il ? Cette question a été au cœur du séminaire organisé à Agen le 07 octobre 2011 en partenariat

avec l'AVUF, l'INDL, Sup'Conseil et Universités & Territoires et dont nous sommes heureux de vous faire parvenir le compte-rendu synthétique.⁽²⁾

Suite à l'expérimentation du Schéma régional en particulier en Rhône-Alpes, le processus a été repris par quelques régions. Il propose une réflexion qui relie directement les politiques régionales aux politiques locales en la matière. Les schémas régionaux, ou schémas locaux, ne sont ni des

concepts réglementaires qui découleraient de la compétence d'État, ni réglementaires donc ni normalisés. Il s'agit d'initiatives émanant de collectivités territoriales ou locales, Régions, Villes, Intercommunalités, tendant à définir leur politique propre dans un domaine dans lequel les acteurs sont multiples, très différents, souvent même « concurrents », et sur des terri-

toires multiformes par la diversité des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche : formation initiale et continue, universités, Écoles et Instituts, lycées, établissements publics et privés, recherche et transfert de technologie, vie étudiante, relations internationales, développement économique, etc.

Ce séminaire est important car il a été l'occasion de réfléchir sur le fond, de découvrir et d'échanger sur les différentes expériences.

Il s'agit moins d'essayer de donner une définition commune que d'élaborer de nouvelles stratégies à partir des préoccupations réelles des acteurs : à quoi un schéma local peut-il servir pour une université et une collectivité territoriale ? L'enjeu est finalement pour les différents acteurs de trouver un terrain d'entente.

Nous espérons que ce compte-rendu sera un outil de réflexion afin d'aider les collectivités territoriales et les établissements d'enseignements supérieurs à travailler ensemble et de répondre ensemble aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Bonne lecture ! ■

1 - Jean-Paul Domergue est fondateur du Cabinet Sup'conseil, Jean François Pin Directeur général de l'Institut National du Développement Local (INDL).

2 - Des interventions sont disponibles sur le site de l'AVUF : www.colloques-avuf.com/agen_colloque_compte_rendu.asp



Directeur de publication : Nicolas Delesque • Edition : PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris - Philippe Campinchi philippe@campinchi.com - Tél : 0684606274 • Retrouvez les archives sur www.universites-territoires.fr • Création graphique : PCC stocker@crouitch.com • Rédaction : PCC, François Perrin. redaction@sarlpcc.com • Tél. : 0140331793 • Crédits photographiques : DR - PCC - Philippe Dupuy - INDL • Cartographie : Bruno Martin • Comité éditorial : Daniel Lamar, Jean-Paul Domergue, Elise Renaudin, Jérôme Sturla, François Rio • Cette newsletter est réalisée en collaboration et partenariat avec :



L'université est une chance. Saisissons-la



Source de dynamisme

Le 7 octobre à Agen, Jean Barrull premier Vice-président de la Communauté d'agglomération d'Agen et Françoise Olivier, Présidente de l'INDL, ont ouvert ce séminaire sur les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche devant une assemblée de représentants des villes universitaires réunis pour partager leur problématique. Ces deux interventions ont démontré que l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma local d'enseignement supérieur était une source de dynamisme pour les différentes parties prenantes.



Ouverture

Enjeux territoriaux

Après avoir remercié l'ensemble des organisateurs et le Département Universitaire des Sciences d'Agen (DUSA) pour la mise à disposition des ses locaux, et salué les personnalités présentes dans ce séminaire, Jean Barrull et Françoise Olivier ont précisé leurs attentes respectives.



AIDE À LA DÉCISION

« La présence universitaire sur des sites de petite taille démographique est un enjeu territorial de la plus grande importance, explique Jean Barrull premier Vice-président de la Communauté d'agglomération d'Agen. C'est aussi un enjeu social, car dans un département rural, l'offre universitaire de proximité est une réponse sociale aux jeunes du Lot-et-Garonne. Enfin, c'est un enjeu économique. Toute la vie

locale est enrichie par la présence étudiante sur une agglomération. » Cet ensemble de postulats a motivé l'engagement de la Communauté d'agglomération d'Agen pour confier à l'INDL la mission d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma local d'enseignement supérieur. Avec ce séminaire, Jean Barrull souhaite disposer du matériel nécessaire, découvrir d'autres expériences, pistes d'actions et espère « obtenir, pourquoi pas, une aide à la décision. »

PRÉSENCE SINGULIÈRE

Agen s'est emparé de la présence étudiante sur son territoire comme d'un outil de développement. « La présence singulière d'un institut national qui travaille sur le développement local a été aussi l'occasion de bâtir le premier schéma local d'enseignement supérieur dans la région Aquitaine », rappelle Françoise Olivier. La Présidente de l'INDL souligne également que « la réforme territoriale croise la réforme des universités et bouleverse tous les acteurs. » L'INDL, qui a pour vocation d'apporter de la connaissance et de la méthodologie, est au cœur de son métier en organisant avec l'AVUF ce séminaire. Elle souhaite que « toutes les problématiques soient brassées afin de nourrir réflexion et action. » ■

Agen, ville étudiante

Agen et sa communauté d'agglomération développent une politique étudiante audacieuse. Un site Internet est d'ailleurs dédié à l'enseignement supérieur à Agen.

« ... Et si le taux de réussite était proportionnel au taux d'oxygène ? », peut-on lire sur la page d'accueil de www.etudes-superieures-agen.fr.

Le Lot-et-Garonne accueille 3056 étudiants dont 2518 à Agen. Environ un tiers de l'effectif est constitué des étudiants de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (Énap) et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Ce sont environ 60% d'étudiants boursiers qui étudient à Agen. Ce facteur de démocratisation de l'enseignement supérieur est au cœur de l'action publique d'Agen. En effet, la mairie d'Agen a mis en place des bourses municipales d'un montant de 400 euros. Ces bourses complémentaires s'adressent aux jeunes dont au moins un parent est domicilié à Agen et qui a obtenu une mention assez bien ou une note supérieure à 12 au Bac.

Info+
<http://www.etudes-superieures-agen.fr>



Stratégie innovante

Jean-Paul Domergue, du Cabinet Sup'conseil, initiateur du séminaire et co-organisateur avec l'INDL et l'AVUF, souligne qu'il n'existe pas de cadre, de normes en matière de conception de schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche. L'analyse démontre que des conceptions différentes sont en œuvre. Devant la complexité des situations, les divers des acteurs n'ont ni la même vision ni les mêmes définitions. A l'inverse, les schémas régionaux disposent d'un modèle avec le premier schéma régional en Rhône-Alpes. Ce séminaire n'a pas pour ambition de définir une norme, un cadre dogmatique mais d'analyser en fonction du territoire et des contraintes ce qu'il est possible de faire.

Synthèse

Appétence et co-administration

Roger Fougères note d'emblée que « depuis l'élaboration du premier schéma régional en Rhône-Alpes, l'appétence des élus n'a fait que progresser. » **Vincent de Briant** insiste pour sa part sur le « vaste mouvement de territorialisation que la France a connu en 25 ans » et sur le concept de co-administration. Synthèse des exposés introductifs du séminaire.

APPÉTENCE DES ÉLUS

« On est rentré dans une économie de la connaissance dans un contexte mondialisé. Cette économie de la connaissance repose sur trois piliers : la production de la connaissance, le transfert vers

l'économie locale et la formation des citoyens. » précise Roger Fougères. Pour le conseiller de l'Association des régions de France (ARF) sur le sur l'enseignement supérieur et la recherche, « une société de la connaissance se développe à partir d'un éco-système. » Pour les territoires, le risque d'inégalité est une donnée qui doit être corrigée par une politique d'aménagement du territoire. « L'appétence des élus s'explique en particulier dans leur volonté de réduire les inégalités. »

Historiquement en France, l'enseignement supérieur et la recherche ont surtout été des domaines de compétence de l'État, y compris dans leur dimension aménagement du territoire. Or, « depuis 10 ans, un changement de nature s'est opéré », constate Roger Fougères. « Les élus sont passés d'un statut de quémant-deurs vis à vis de la puissance publique à un statut d'accompagnateur capable d'exprimer les besoins des territoires. Cette nouvelle attitude des collectivités s'est traduite par la mise en place de politiques ambitieuses et structurantes, concrétisées sous la forme de schémas régionaux ou locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, exprimant les besoins d'un territoire dans ces deux domaines. »

RETOUR D'EXPÉRIENCES

Dès 2004, en Rhône Alpes, a été élaboré un schéma régional, co-construit par la Région, les universités, les écoles et les organismes de recherche, exprimant les besoins du territoire régional en matière de formation supérieure, de recherche, de transfert des connaissances et de culture scientifique technique et industrielle. « Copiloté par la Région et les établissements, l'élaboration de ce schéma a associé plus

de 800 personnes représentant les différentes forces vives de Rhône-Alpes, ainsi que des représentants locaux de l'État et des autres collectivités locales. » Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de territoires éloignés des grands centres universitaires comme Lyon ou Grenoble, des schémas locaux ont été ensuite élaborés sur les sites de Valence, de Roanne et de Bourg-en-Bresse où existent des antennes universitaires. « La méthode d'élaboration était en tout point similaire à celle mise en œuvre pour le schéma régional. »

Par la suite, ces schémas ont été déclinés sous forme de contrats pluriannuels comprenant différentes actions et financés par la Région seule pour le niveau régional, et par la région et les collectivités locales concernées pour le niveau local. Roger Fougères retient aussi de cette expérience qu'il faut « associer des cabinets conseils, mais laisser le pouvoir stratégique au couple élu – responsables universitaires. »

LA MISE EN RESEAU

Pour Roger Fougères, quelques interrogations subsistent cependant. « L'excellence, gage d'efficacité dans le domaine scientifique, demande des tailles critiques en termes de moyens humains et matériels. Parfois les sites secondaires n'atteignent pas ce niveau de concentration et il existe un risque de dispersion s'ils restent complètement isolés. Il me semble que la résolution de ce problème se trouve dans la mise en réseau des acteurs et des structures auxquelles ils appartiennent, comme ceci se fait aujourd'hui avec succès dans plusieurs territoires en France. Ainsi, il est possible de concilier excellence et aménagement du territoire. »

suite page 4



Roger Fougères (à gauche) est professeur d'université honoraire et ancien vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes (2004-2010). Maître d'œuvre de l'élaboration et de la déclinaison du premier « Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation » en France. Il est aujourd'hui conseiller auprès de l'Association des Régions de France (ARF).

Vincent de Briant (à droite) est enseignant-chercheur de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). Ses interventions portent notamment sur la co-administration des territoires dans les domaines de l'éducation, de l'environnement ou de l'action sociale, aux confins du droit public, de la science administrative et des sciences politiques.



DE RODEZ À AGEN

Vincent de Briant débute son exposé de manière anecdotique « Me retrouver deux fois à Agen en trois ans, alors que j'avais mis 25 ans à en trouver le chemin en partant de Rodez... il y a là comme le signe d'une évolution dont le quart de siècle écoulé porte la trace en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et dont le résultat est sans doute un début de co-administration de l'enseignement supérieur. Le schéma local dont il s'agit de débattre en est même le reflet. »

L'enseignant-chercheur de l'Université Paris-Est Créteil cible son intervention sur « la territorialisation et la co-administration de l'Enseignement supérieur ». En 25 ans, quatre éléments ont été facteurs de territorialisation de l'enseignement supérieur et par suite, facteurs de co-administration :

- la démocratisation : « Entre 1984 et 2009, le pourcentage d'une classe d'âge titulaire du baccalauréat a doublé, passant 32 à 64 %, en raison notamment du développement des filières technologiques et professionnelles. »
- la délocalisation : « les universités ne représentent que 60% du supérieur (...) A tel point qu'il semble que désormais aucun point du territoire continental ne se trouve à plus de 30 km d'une infrastructure d'enseignement supérieur. »
- la décentralisation partielle avec « le double mouvement de décentralisation territoriale qui a conduit les collectivités territoriales à s'impliquer notamment financièrement dans la vie universitaire, mais aussi de la décentralisation technique des universités par la loi dite LRU. »
- la dématérialisation : le numérique qui « favorise toutes les territorialisations par la dématérialisation de l'enseignement. »

Vincent de Briant constate que ces différents facteurs contribuent « à faire émerger une communauté éducative élargie, dont faisaient déjà partie les collectivités territoriales dans le secondaire, mais qui intègre officiellement désor-

mais le supérieur, sous forme d'une « gouvernance partagée » ou d'un régime de co-administration, certes hétérogène, mais dans lequel les collectivités territoriales peuvent être amenées à se mêler de presque tout... »

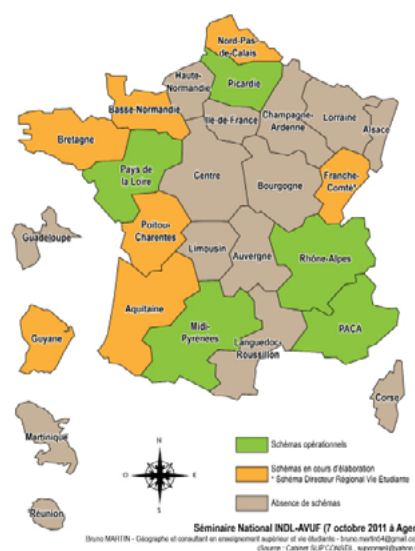
NOUVELLE DÉFINITION

« La territorialisation amène avec elle la co-administration de l'enseignement supérieur, parce que, comme dans beaucoup d'autres domaines, la multiplication des partages fonctionnels sur un même territoire incite l'ensemble des acteurs concernés à coopérer sous formes de nombreuses actions communes », poursuit Vincent de Briant.

De fait, « les collectivités territoriales occupent une place croissante. » En revanche, « la loi en particulier ne spécifie pas toujours quelle collectivité fait quoi en la matière. » Les bases juridiques existaient déjà dans la Loi de 84 qui associait usagers, administratifs et acteurs publics concernés. La Loi LRU précise très clairement le rôle des collectivités territoriales. En outre, les collectivités territoriales interviennent avec Contrat de financement de doctorants, accueils de stagiaires. « Cela déplace le centre de gravité », observe l'enseignant-chercheur.

Vincent de Briant souligne dans sa conclusion que « sur le plan technique, l'enseignement supérieur est soit une compétence partagée fonctionnellement entre l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales ou certaines d'entre elles, soit une compétence parallèle, c'est-à-dire reconnue à plusieurs collectivités qui indépendamment les unes des autres peuvent la transformer en compétence concurrente, dans tous les sens du terme. C'est bien pourquoi ces compétences doivent être coordonnées, y compris avec les acteurs privés, à tous les niveaux et entre tous les niveaux. C'est tout l'intérêt du schéma local d'enseignement supérieur et de recherche, après un éventuel schéma régional, national ou européen. » ■

Les Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le territoire français - Situation en octobre 2011 -



« La coordination entre schémas locaux et schémas régionaux est indispensable. »

Roger Fougères

« La Co-administration commence à émerger. Les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche en sont l'illustration. »

Vincent de Briant

Acteurs et partenaires

Cette première table-ronde s'intitule « Définition, historique, cadrage, portée et limites, champs d'application, acteurs et partenaires ». Afin de couvrir l'ensemble de la problématique, elle réunit trois personnalités : Yannick Lung, président de l'Université de Bordeaux IV, représentant pour l'occasion la Conférence des présidents d'Université (CPU), Pierre Balme, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale et de la Recherche et Gilles Craspay, adjoint au maire de Tarbes. Suite à ces trois interventions, un jeu de questions-réponses avec la salle permet à l'ensemble des participants de se « cultiver » sur la thématique du séminaire.



Table-ronde

Une articulation indispensable

Jean-Paul Domergue constate que les grandes villes n'ont pas mis en place des schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche. Pourtant, le local n'est pas le monopole des petites et moyennes communes. Le débat est lancé.

PENSER ENSEMBLE

Yannick Lung, président de l'Université de Bordeaux-IV, et représentant de la CPU, souligne d'emblée que « l'actuelle concentration du potentiel en Ile-de-France est-elle un gage d'efficacité ? On pourrait s'attendre à 40% des brevets déposés et autant pour les publications. Or ce n'est pas le cas. Il y a donc une certaine déperdition d'efficacité. » C'est un point suffisamment important à prendre en compte au moment où le paysage scientifique français s'apprête à se concentrer autour de 5 à 10 pôles, dont 2 ou 3 à Paris.



Pour le président de l'Université de Bordeaux-IV, le dialogue entre universités et collectivités territoriales constitue une priorité. Il cite en exemple la nécessaire articulation de la présence délocalisée des trois universités de Bordeaux sur Agen. « On a besoin de le penser ensemble. On a besoin de se penser ensemble dans les antennes, et

avec les collectivités territoriales. » Ceci d'autant plus que la période de contraintes et restrictions budgétaires que traversent les collectivités territoriales entraîne « une tentation de rationaliser et de faire payer les autres. » Il y a donc aussi « une motivation budgétaire à l'exercice du schéma local d'enseignement supérieur et de recherche » à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les collectivités territoriales. Yannick Lung tire les enseignements de cette orientation : « Au moment où Bordeaux est bénéficiaire de finances grâce en particulier à l'IDEX, il est normal de regarder comment ne pas délaisser les autres sites. »

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROXIMITÉ



Pierre Balme, inspecteur général honoraire de l'Éducation Nationale et de la Recherche, a récemment remis un Rapport sur l'enseignement supérieur de proximité. Sans dévoiler le contenu de son Rapport, souligne que « depuis quelques années la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche est en profonde mutation (...) Elle prend en compte la néces-

sité de faire émerger une dizaine de pôles d'enseignement supérieur et de recherche, visibles et compétitifs au plan mondial et alliant formation supérieure, recherche et innovation. » De fait, un processus de regroupement important, qui est d'ailleurs loin d'être achevé, est en oeuvre. Il interroge naturellement « l'enseignement supérieur de proximité dont relève les antennes universitaires et les universités dites de proximité n'appartenant pas aux grandes métropoles universitaires. »

« Dans l'organisation territoriale en matière d'enseignement supérieur, des facteurs importants sont certainement la distance et surtout le temps de trajet entre les différentes agglomérations où sont implantées les universités. Ces facteurs jouent notamment de la disponibilité des enseignants-chercheurs pour assurer les enseignements ou pour effectuer leurs activités de recherche dans de bonnes conditions lorsque les lieux d'enseignement diffèrent des lieux de recherche. Ils rendent plus ou moins faciles la circulation des étudiants, les diplômes ou les laboratoires de recherche communs. »

« Cette diversité des situations et des configurations territoriales existantes, marquées par la géographie, l'histoire, les rapports entre villes et universités indique clairement que la structuration territoriale de l'enseignement supérieur ne peut que prendre des formes variant d'une région à l'autre, intégrant les spécificités régionales. »

Suite page 6



Les universités que l'on qualifie « de proximité », sont généralement plus petites que les universités de grandes métropoles urbaines et permettent une meilleure transition entre le secondaire et les études supérieures. Il observe aussi que « la proportion de boursiers est particulièrement forte dans ce type d'universités et de manière significativement plus élevée que dans la métropole régionale universitaire. » A titre d'exemple, il cite Valence (49% de boursiers contre 23% sur Grenoble.) Pierre Balme met également l'accent sur les bons taux de réussite en Licence, qui sont souvent meilleurs qu'en métropole régionale. De même, « les taux de poursuites d'études en Master sont bons, et parfois supérieurs à ceux des étudiants qui poursuivent leur licence dans la ville métropolitaine. »

Pour l'inspecteur général honoraire de l'Éducation Nationale et de la Recherche, « une Université de proximité irrigue économiquement et culturellement le territoire. » Il cite en exemple, Le Creusot qui accueille 1000 étudiants soit 10% de la population. Elle peut aussi être synonyme d'excellence, lorsque dans cette même ville, « elle dispose d'un master Erasmus Mundus, le seul de l'Université de Bourgogne. » Le lien avec l'économie locale est très disparate et varie entre « les endroits où l'Université vit hors sol, et d'autres où l'Université est très ancrée. »

OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE

Gilles Craspay, adjoint au maire de Tarbes, revient sur l'articulation entre les deux types de schémas et marque son désaccord avec les propos introductifs de Jean-Paul Domergue. Pour l'élu local de Tarbes, « le schéma local pour la métropole est le schéma régional. La collectivité qui porte ce schéma, c'est la Région, et non l'Agglomération ! »

A Tarbes, deuxième ville universitaire de Midi-Pyrénées, l'ensemble des structures post-bac, et pas seulement universitaires, sont organisées autour d'un modèle associatif : le Centre Universitaire Tarbes Pyrénées (CIUP). Depuis 2011, un GPS (Groupe partenarial stratégique) a été créé avec la CIUP, les collectivités, l'agglomération, la région et l'État.

« Le schéma local n'a pas vocation à être enfermé dans un schéma régional. » Il s'agit « d'une réelle opportunité pour le territoire. » Pour Gilles Craspay, qui est aussi le directeur de la CIUP, « les villes moyennes doivent apporter un plus en terme de recherche et d'enseignement supérieur. » En effet, « il n'est pas envisageable de pérenniser de l'Enseignement supérieur, dans une ville moyenne sans recherche. La qualité est directement liée à la qualité des enseignants. S'il n'y a pas d'enseignant-chercheur sur site, on disposera d'un enseignement supérieur au rabais. » De plus, « la recherche est indispensable pour le territoire. »

Suite page 7



« L'objet des schémas locaux consiste à élaborer une vision partagée. »

Yannick Lung

« Le rôle des sites de proximité dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur mais aussi dans le lien avec le tissu socio-économique environnant est ainsi identifié comme prioritaire par la plupart des collectivités territoriales. »

Pierre Balme

« Schéma local et régional ne sont pas opposés mais complémentaires. »

Gilles Craspay



Débat Échanges

En complément à ces trois interventions, Roger Fougères apporte quelques précisions à propos du rapport entre schémas locaux et grandes villes. « Il y a des principes de réalité : si Grenoble et Lyon faisaient chacune leur schéma local, il ne resterait plus grand chose. » Pour le conseiller de l'ARF, « l'articulation entre les deux schémas doit être simultanée. Si c'était à refaire, j'ajouterais volontiers la question d'aménagement du territoire. » Il précise également que le fait que les collectivités territoriales soient associées, notamment par contribution au financement, ne leur donne pas pour autant la compétence de l'enseignement supérieur.

Jean-Jacques Molinié, directeur de l'école Sud Management à Agen marque que « les interventions n'ont pas abordé la question de la sortie, c'est-à-dire de l'employabilité des étudiants. » Dorothee Ingert (détachée au Conseil général du Val de Marne - mission Enseignement supérieur et Recherche) approuve la dynamique de co-construction et souligne le « rôle d'interface entre universitaires, entreprises, et citoyens. »

Yann Delbrel, directeur du département de droit d'Agen (DEJA), pointe une difficulté : « L'idée de créer des schémas locaux est excellente, mais elle risque d'être limitée par un phénomène nouveau : la mise en concurrence des

universités. » Il considère que l'« on va buter sur des réalités » en citant l'exemple de la filière AES et la concurrence entre Midi-Pyrénées (Montauban) et Aquitaine (Agen) qui sont distantes de 80 km.

Yannick Lung apporte une première série de réponses. Pour lui, l'insertion professionnelle, n'est pas un problème. En revanche, attirer des étudiants en doctorat est un véritable défi. « Le partenariat avec l'Entreprise est désormais naturel. » Il cite comme exemple le fait que devant le jury de l'Idex, l'université avait intégré dans sa délégation un chef d'entreprise.

Pierre Balme revient sur la question de la concurrence. Il évoque l'expérience originale de Saint-Etienne, qui paye les déplacements des étudiants stéphanois en lettres classiques pour suivre des cours communs à Lyon 2 et Lyon 3. Roger Fougères profite de cette occasion pour insister sur « la mise en réseau qui demeure un moyen de contrer une certaine politique de concurrence. »

Dans ce débat, Jean Barrull, témoigne sur l'expérience vécue d'un élu : « On était un guichet. On mettait un million, mais sans savoir ce qu'on payait : pourquoi ? On ne comprenait pas. Maintenant qu'on a compris, on est beaucoup plus motivés. »

Vincent de Briant souligne que « les collectivités locales ont beaucoup de possibilités. Et que c'est à

elles de prendre les compétences et les initiatives qu'elles veulent. » Roger Fougères exprime son désaccord et cite en exemple « les grands chantiers (Opération Campus, LRU, Idex, Strater) qui ont été engagés sans concertation avec les collectivités territoriales. »

Mathilde Méreau, chargée de mission au Conseil Régional du Nord-Pas de Calais s'interroge sur la place des PRES dans les différents schémas. Roger Fougères pense « qu'il faut mettre de l'ordre et laisser les acteurs s'organiser librement. Avec ce mode de mutualisation, on se heurte à des egos et à des identités, qu'il faut savoir surmonter. La mise en réseau est un moyen de limiter la concurrence. » ■

La RSU

Roger Fougères évoque le concept de RSU (Responsabilité sociale de l'Université) qui a été initié dans l'État du Paraná au Brésil et importé par la Région Rhône-Alpes.

Déoulant du développement durable, la Responsabilité sociale de l'Université incite les universités à intégrer les enjeux culturels, socio-économiques et environnementaux dans leurs activités, en interaction avec les collectivités territoriales, le monde professionnel et les autres acteurs de la société.



Un cadre stratégique

Cette seconde table-ronde animée par Jean-François Pin, directeur général de l'Institut national du développement local (INDL), est consacrée à des échanges méthodologiques autour du thème : « *Enjeux, conception et organisation de la démarche, moyens et durée, information et appropriation, évaluation.* » Elle réunit à la tribune David-Alexandre Bonne, directeur du Cabinet Strasbourg Conseil, Françoise Casalino, adjointe au maire de Valence et conseillère communautaire, Brigitte Poitevineau, consultante DMS Conseil et François Courtine, directeur du pôle Formations supérieures, Médiation scientifique à l'INDL.

Table-ronde

Enjeux, conception et organisation

Jean-François Pin, Directeur Général de l'INDL, introduit cette seconde table-ronde sur la nécessité de « se doter d'outils de navigation. »

FAIRE AUTRE CHOSE

David-Alexandre Bonne, directeur du Cabinet Strasbourg Conseil, détaille l'enjeu des schémas locaux d'enseignement supérieur pour les « sites secondaires ». Certains sont multi-filières, d'autres orientés vers des formations courtes, ou à dominante universitaires. Le consultant présente les atouts des sites secondaires : « *Équité sociale. Innovation et efficacité pédagogique. Rapprochement des établissements d'ESR et du monde économique. Implication forte des collectivités.* » Il souligne les points faibles : « *Coût financier. Baisse des effectifs dans certaines formations.* »

David-Alexandre Bonne souligne que « dans un contexte national marqué par une politique de concentration des moyens dans l'enseignement supérieur et la recherche, il semble primordial que les sites secondaires

engagent une réflexion basée sur certains principes pour conforter leur pérennité. »

David Alexandre Bonne indique quelques pistes de réflexion : « *se démarquer des universités mères et sites proches : faire autre chose ou autrement* » et « *viser l'excellence sur des domaines scientifiques en cohérence avec les compétences locales.* » Il insiste aussi sur le fait qu'il s'agit de « *fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de site et d'impliquer les partenaires extérieurs dans le processus de définition et de mise en oeuvre.* »

Les principes méthodologiques pour élaborer un schéma sont présentés. Huit domaines sont à analyser (Offre de formation, Recherche, Transfert de technologie, Vie étudiante, Orientation, Insertion Professionnelle, Relations internationales, Concertation / Gouvernance) à partir d'une grille de lecture (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

L'EXPÉRIENCE DE VALENCE

Françoise Casalino adjointe au maire de Valence et conseillère communautaire défend l'idée « d'une politique partagée. » Valence est une « antenne » universitaire délocalisée de Grenoble structurée par un Groupement d'intérêt public, créé en 1994. Le Pôle de Valence continue à être le premier en France, en terme d'effectifs étudiants, de formations supérieures. « *La moitié de ses étudiants ne sont pas universitaires* », souligne Françoise Casalino.

Suite page 9

Témoignage



Jean Dionis du Séjour est député du Lot et Garonne et maire d'Agen.

« A la fin des années 80, Bordeaux et Toulouse craquent. Pour gérer cette poussée démographique, l'ouverture d'Agen, apparaît une réponse. 25 ans plus tard, ou en sommes-nous ? Agen accueille 3 500 étudiants post bac qui ont véritablement changé la ville et son image. Ils ont changé la vie à Agen. » Le député maire déclare que la « *montée en puissance des collectivités territoriales dans la gouvernance universitaire* » résulte à la fois de raisons économiques et financières mais également d'une motivation sociale.

Jean Dionis du Séjour précise que « la présence de l'enseignement supérieur est déterminante pour la stratégie territoriale. » Il cite en exemple la stratégie agenoise. Agen a postulé et obtenu, à l'aube de l'an 2000, l'accueil de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (Énap). « *Aujourd'hui, Agen s'autorise à candidater pour accueillir des troisièmes cycles de droit, et a pu argumenter sur une stratégie autour du droit, avec un pôle juridique.* »





L'élaboration du schéma s'est déroulée dans un climat régional particulier : « *La Région Rhône-Alpes recouvre deux académies importantes et concurrentes. Le Conseil Régional développe une vraie politique de soutien à l'enseignement supérieur et de la recherche (CPER, SRESR, Bourses aux étudiants ...)* »



Le schéma local est un cadre stratégique. Il s'agit, pour Françoise Casalino, de « *partager un diagnostic de 20 années de développement, avec une période de roue libre.* » Ce schéma s'avère être une « *définition par le territoire de ses propres priorités* » en partenariat avec les différents acteurs concernés.

Le schéma local à Valence s'est construit graduellement : 2 ans de travail à partir d'une étude initiale et d'un lancement par des États généraux. Aujourd'hui, ce sont 50 fiches opérationnelles sur le territoire nouvellement baptisé Sud-Rhône-Alpes. Françoise Casalino tire de cette expérience plusieurs enseignements : « *Un schéma local doit être en cohérence avec le schéma régional, les plans quinquennaux des universités et le mandat des élus. Il faut aussi porter une attention particulière à faire vivre ces schémas, dans la durée.* » Elle précise aussi qu'il faut intégrer l'innovation dans les schémas.

FAIRE AUTRE CHOSE

Brigitte Poitevineau, Consultante DMS Conseil, a participé au schéma régional Midi-Pyrénées et intervient maintenant sur l'élaboration du schéma régional en Aquitaine. Les régions ont besoin de schémas directeurs avec un objectif majeur, qui est de planifier les financements, mais aussi en termes d'aménagement du territoire et de démocratisation.

L'élaboration d'un schéma d'enseignement supérieur est d'une certaine manière un « *objectif en soi.* » « *C'est un moyen déterminant pour une stratégie locale globale. Il apporte une vision à moyen et long terme. C'est un projet partagé qui implique de coordonner les acteurs.* » Cette démarche répond également à deux enjeux : celui de « *l'innovation, qui est source de développement économique* » et celui de « *la différenciation, qui intègre stratégiquement la démographie des jeunes.* »



La consultante s'interroge sur les partenaires à associer : les acteurs académiques (mais bien au-delà de l'Université et de l'Education nationale : IFSI, consulaires, privés), les représentants du monde économique, l'État, la Région, et peut-être également les usagers.

Suite page 10

« *Dans un schéma local, il faut se démarquer des universités mères et sites proches : faire autre chose ou autrement* »

David Alexandre Bonne

« *La reconnaissance des universitaires locaux et des enseignants-chercheurs dans cette démarche est fondamentale.* »

Françoise Casalino

« *Le schéma est un moyen déterminant pour une stratégie locale globale. L'objectif 9 du Schéma régional en Midi-Pyrénées - soutenir les dynamiques de sites en est un bel exemple.* »

Brigitte Poitevineau



Brigitte Poitevineau analyse enfin la question du calendrier : quand bâtir un schéma local ? Indépendamment d'une démarche régionale, le schéma local peut s'élaborer « soit parce qu'on est en avance : le cas d'Agen, démarche volontariste qui engage les acteurs locaux ; l'Enseignement supérieur et la recherche devient un vrai enjeu pour le territoire ; soit parce qu'on est en désaccord avec le SRESR : risque d'isolement, dimension territoriale de l'ESR, mais quelle reconnaissance nationale et internationale ? » En amont ou pendant la construction d'un schéma régional, « le schéma local apporte des éléments au Schéma régional et positionne le territoire. » Après le schéma régional ? la Consultante pointe alors « le risque d'un schéma local orienté. »

DISPOSER DE CONNAISSANCES

François Courtine, directeur du pôle Formations supérieures - Médiation scientifique à l'INDL, présente la démarche engagée depuis février 2010 à Agen. « C'est d'abord une prise de conscience des élus. » Ensuite, le processus est passé par « une mobilisation d'acteurs par appel au volontariat, avec la constitution de 6 groupes focus (environ 60 à 70 personnes) qui se sont réunis pendant 6 mois. »

Au cours de cette démarche, le spécialiste en développement territorial souligne que « pour certains acteurs, il n'y avait pas vraiment d'attente, alors que pour d'autres, c'était vital et l'occasion d'exprimer ce qu'ils faisaient réellement. » Ce travail a été réalisé avec



en toile de fond deux référentiels : les campus verts ou campus durables et le contrat entre la CA d'Agen et la Région Aquitaine. « L'étape actuelle est à la rédaction des différents axes, c'est à dire que nous rédigeons des formulations qui débouchent sur des actions. »

François Courtine souligne que « le sort des enseignants-chercheurs et leur intégration locale » est un point déterminant. Il faut aussi « disposer de connaissances. » : « Il est difficile de mobiliser des acteurs et de concevoir une organisation des acteurs et de leur travail sans disposer de connaissance. Il est donc urgent de doter chaque ensemble territorial d'ESR d'outils susceptibles de fournir un certain nombre de données. » Le directeur à l'INDL s'interroge enfin sur les acteurs qui ont par nature des intérêts et des aspirations parfois divergentes. « Il est essentiel de trouver la manière de les motiver, de les mobiliser. Il faut bâtir une gouvernance partagée mais qui donne la légitimité aux acteurs. »

Témoignages

■ Marie-Emmanuelle Freour, conseiller technique au cabinet du président du Conseil régional d'Aquitaine, chargée du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, explique que leur démarche est largement inspirée par celle de la Rhône-Alpes. Six axes stratégiques ont été définis : l'Enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche et le transfert de technologies, décisions scientifiques et techniques, et l'aménagement du territoire. Elle insiste aussi sur « la coopération des acteurs sur les territoires aux échelles européenne et internationale. »

■ Denis Sirdey, directeur de cabinet du maire de Brive évoque les projets Brive-Tulle.

■ Bernard Delpuch, conseiller municipal délégué à Cahors, relate l'expérience particulière de sa ville : « On est parti des filières existantes, que l'on a croisée avec ce qui existait dans le tissu économique. En cherchant si on pouvait faire le lien avec la recherche. Nous avions une contrainte : pas de doublon avec ce qui peut se faire ailleurs dans la région. » L'intervenant regrette le désengagement de l'Etat et constate que le PRES ne s'intéresse pas à eux. « Jamais un président de PRES ne s'est déplacé. Ils ne viendront probablement jamais, révélant ainsi leur désintérêt total pour l'enseignement universitaire de proximité »

■ Hélène Oge-Carlat, chef de projet Enseignement supérieur à la Communauté d'agglomération du grand Albigeois, explique que sa ville est toujours « confrontée à la problématique de la compétence entre la Ville et l'Agglomération. Le syndicat mixte travaille avec Ville et le Département sur les infrastructures et l'Agglomération est sur le champ stratégique. »



Parties prenantes

A l'issue d'une journée riche en échanges et en réflexions, François Rio, délégué général par interim de l'AVUF, effectue la synthèse des travaux. La démarche initiée par les schémas locaux ou régionaux d'enseignement supérieur et de recherche nécessite une gouvernance partagée entre les différents acteurs. Cette mobilisation des parties prenantes apparaît comme une nécessité pour permettre à une collectivité territoriale d'être à la hauteur des nouveaux enjeux économiques sociaux et environnementaux, et faire rentrer la ville dans la société de la connaissance.

Synthèse

De nouvelles perspectives



CONTEXTE

« Sur le contexte, cinq points des débats de ce séminaire ont retenu toute mon attention :

- Depuis quelques années, nous sommes arrivés à la fin d'un mouvement : mouvement de massification, mouvement de délocalisation ou de déconcentration.
- Le fait que les collectivités territoriales soient associées, notamment pour leur contribution financière, ne leur donne pas pour autant la compétence enseignement supérieur.
- Nous sommes dans un contexte où la massification peut repartir. La construction de l'Europe universitaire (et notamment le LMD) à l'origine d'une demande sociale de poursuite d'études, pas toujours en phase avec les besoins du tissu économique local.
- La succession de nombreux chantiers engagés par l'Etat : Création des PRES, LRU, Plan Campus, Idex., etc. (sans jamais de concertation avec les collectivités) génère une nouvelle donne, et de nouveaux comportements.
- Enfin, à la concurrence entre pôles universitaires vient s'ajouter une compétition émergente entre les territoires.

INTÉRÊTS

Quel est l'intérêt d'un Schéma Local ? Existe-t-il un intérêt pour une grande ville ou son élaboration est-elle réservée aux villes moyennes ? J'ai le sentiment que ce débat n'est pas tranché même si nos débats au cours de ce séminaire se sont plus focalisés sur les villes moyennes que sur les métropoles.

Il est vrai que les enjeux sont tellement importants pour les villes moyennes... D'abord parce que les établissements, les universités doivent se coordonner entre eux sur un territoire.

Ensuite, parce que les contraintes budgétaires sont au rendez-vous des collectivités comme des établissements d'enseignement supérieur. En troisième lieu, parce que le besoin de coordonner l'ensemble des formations post-bac et pas simplement les formations universitaires est nécessaire pour répondre à la demande sociale de toute une population dans sa diversité. Enfin, parce que l'organisation de la recherche ne s'effectue pas aussi facilement dans une ville moyenne que dans une métropole.

Le Schéma Local permet aux villes moyennes de sortir de la logique de guichet qui a longtemps caractérisé les relations avec les universités, « en payant sans rien comprendre. » C'est la possibilité de passer d'une position défensive - on ne veut pas perdre son IUFM ou son IFSI - à une démarche pro-active.

Je pense que si les grandes villes ne se sont pas encore emparées de ce type de démarche c'est que cette « motivation défensive » leur fait défaut. Pour les grandes villes, cela se passe « chez elles »... Pourtant, des premiers frémissements sont perceptibles dans certaines grandes villes à cause de la compétition et la concurrence. Quand on évoque l'émergence de 5 à 10 pôles, cela laisse de côté les 20 à 25 autres grandes villes. De ce point de vue, des démarches similaires à celles des Schémas Locaux vont probablement se mettre en place.

ARTICULATION

Qu'est-ce qu'un Schéma Local ? Il y a eu un point de débat important sur l'articulation entre Schéma Régional et Schéma Local : mais le débat là encore n'est pas tranché.

Suite page 12



Faut-il par exemple que le Schéma Local précède ou soit simultané au Schéma régional ? Toute la question est aussi de savoir ce qu'est le Schéma Local par rapport au Schéma Régional. S'agit-il d'un complément ? D'une déclinaison ? Il n'y a pas de recettes, il n'y a pas de solution unique. C'est en réalité la genèse des sites d'enseignement supérieur qui peut l'expliquer. C'est également la gouvernance des sites qui préexiste ou qui ne préexiste pas.

GOUVERNANCE ADAPTÉE

Un point important est revenu toute la journée : c'est la co-construction. La phase de concertation, dans l'élaboration d'un Schéma qu'il soit régional ou local, est importante. Différentes catégories d'acteurs interviennent aux aspirations et intérêts parfois divergentes. Les problèmes ou difficultés peuvent se résoudre par un dispositif de gouvernance adapté. De même, on a parlé de l'appropriation... je crois que d'essayer de permettre une appropriation par l'ensemble des acteurs est une démarche juste.

Il a également été question de la recherche et des enseignants-chercheurs qu'il ne faut également pas oublier. Les Schémas Locaux présentent l'avantage justement de mettre en avant cette question des enseignants chercheurs, leur intégration, leur venue, comment les attirer, et leur permettre de développer leur recherche et une carrière sur place.

Enfin, il me semble fondamental de faire vivre un Schéma local dans le temps. Ce n'est pas parce que l'on a bâti un beau programme de surcroît validé de façon consensuelle que ce dernier est pérenne et efficace. La dynamique partenariale de co-construction est l'une des plus values essentielles du Schéma Local, qu'il s'agit d'entretenir. Cela ne passe pas obligatoirement par la création d'une association, d'un GIE... ou d'une structure plus ou moins rigide. Il s'agit plus d'un état d'esprit et c'est cet état d'esprit qu'il faut essayer de maintenir. ■

Revue de presse

■ « Les collectivités moyennes veulent prendre la main en matière d'enseignement supérieur et de recherche » est le titre de l'article paru dans la Gazette des Communes du 12 octobre sur le séminaire consacré aux schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Info+

<http://www.lagazettedescommunes.com/78219/les-collectivites-moyennes-veulent-prendre-la-main-en-matiere-denseignement-superieur-et-de-recherche/>

■ « Le Grand Cahors prend la compétence « enseignement supérieur » pour créer un campus » est le titre de l'article paru dans la Gazette des Communes qui aborde les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Info+

<http://www.lagazettedescommunes.com/78213/le-grand-cahors-prend-la-competence-enseignement-superieur-pour-creer-un-campus/>

■ Article paru dans Sud-Ouest le 6 octobre 2011

Les étudiants, sujets d'études

SÉMINAIRE Demain les villes moyennes d'enseignement supérieur se retrouvent pour partager leur problématique

Qui sont les étudiants agenis ? Une mosaïque de profils, de jeunes qui restent près de chez eux par choix ou nécessité, des jeunes qui se spécialisent... Des questions auxquelles l'Institut national de développement local va tenter de répondre petit à petit en instaurant un observatoire des publics, « en lien avec la recherche », insiste François Courtine, de l'INDL et Françoise Olivier, élue à la Communauté d'agglomération d'Agen, présidente de la commission enseignement supérieur, une compétence non obligatoire de la collectivité, qu'elle a pris à bras-le-corps dès 2008.

Autour d'une même table

Quand est arrivée la loi sur l'université, « beaucoup d'élus de villes moyennes ont craint de voir leur antenne universitaire disparaître », explique Françoise Olivier. D'où l'idée, qui a germé au sein de la



Françoise Olivier et François Courtine. PHOTO ARCHIVES T.-D. VIDAL

Communauté d'agglomération d'Agen, de mettre en place un Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Schéma qui aujourd'hui existe aussi au niveau départemental et régional et qui essaima dans d'autres villes moyennes dotées de structures d'enseignement supérieur. « Notre souci était de mettre autour de la table tous les acteurs : les politiques de l'agglomération, du département, mais aussi les entrepri-

ses, car beaucoup d'étudiants agenis font des stages pratiques. Il y a des personnes qui travaillent avec des publics étudiants qui ne s'étaient jamais rencontrés », s'étonne encore François Courtine. Un autre objectif est également d'éviter une concurrence entre les structures du territoire, « car les étudiants ne sont pas une population extensible », note l'universitaire.

L'INDL est également partie prenante dans ce schéma en organisant, demain, avec l'Association des villes universitaires de France, un séminaire : « Comment organiser et développer l'enseignement supérieur et la recherche au niveau local. » De l'avis des spécialistes, pour vivre et se développer, « les villes moyennes doivent se trouver des points d'attractivité et ne pas seulement proposer les mêmes choses que dans les grandes villes ». Agen ne peut pas seulement copier Bordeaux. Au sein de l'enseignement supérieur, la ville est une figure de proue qui est en train de se construire une identité. « Accueillir des jeunes de l'extérieur est aussi une source de pérennité des filières de l'enseignement supérieur ».